



Réseau Sortir du nucléaire

Newsletter de la Surveillance Citoyenne des Installations Nucléaires
du 1^{er} au 10 juin 2023

*On vous a transféré cette newsletter et vous souhaitez vous abonner ? Rien de plus simple !
Envoyez un mail vide à rezo-scin-subscribe@sortirdunucleaire.org*

Les incidents

Nogent : Un réacteur nucléaire sans diesel

Risques multipliés par une maintenance mal menée : la compétence d'EDF en tant qu'exploitant nucléaire questionnée

Le 01/06/2023

Parce qu'un réacteur nucléaire, même arrêté, ne doit jamais être privé d'électricité, 2 groupes électrogènes fonctionnant au diesel équipent chacun d'eux. Mais à Nogent (Grand Est), le réacteur 2 a été privé des 2 durant plusieurs jours. Parce que EDF a mis l'un hors-service sans vérifier que l'autre était en état de marche.

[Lire notre article en ligne](#)

EPR Flamanville : Pas encore en service, déjà polluant

Importantes fuites dans l'environnement

Le 05/06/2023

Plus de 250 kilos de liquides de refroidissement se sont "échappés" du système refroidissant l'eau de l'EPR de Flamanville (Normandie). Pas encore en service, mais déjà fourni en combustible nucléaire, le réacteur a, comme tous ses congénères, besoin de froid.

[Lire notre article en ligne](#)

Saclay : CIS Bio s'assoit sur la radioprotection

Formation, contrôles des accès en zone nucléaire et mesure de l'exposition aux rayonnements inexistants

Le 09/06/2023

À l'usine CIS Bio du site nucléaire de Saclay (île-de-France), la radioprotection des travailleurs a du plomb dans l'aile, et c'est le moins qu'on puisse dire. Le personnel peut aller et venir en zone nucléaire sans porter de dosimètre, sans avoir les autorisations nécessaires et sans être contrôlé.

[Lire notre article en ligne](#)

Chinon : De l'huile dans l'eau à tire-larigot

Quand le déshuileur ne déshuile plus, EDF fait tâche d'huile

Le 09/06/2023

Comprendra qui peut ce qu'il s'est passé à la centrale nucléaire de Chinon (Centre - Val de Loire). Il faut dire que le communiqué d'EDF est plutôt dur à décrypter. On sait juste qu'EDF a fait tâche d'huile dans l'eau et n'a rien vu.

[Lire notre article en ligne](#)

Bugey, Dampierre, Tricastin : [Déclaration d'un événement significatif sûreté générique relatif à la détection d'absence de serrage de certains connecteurs](#) (niveau 0)

Publié le 05/06/2023

Non-conformité d'un matériel pouvant perturber son fonctionnement en conditions accidentelles.



Réseau Sortir du nucléaire

Le 21 décembre 2022, EDF a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire un évènement significatif pour la sûreté relatif à la détection de non conformités pouvant remettre en cause de bon fonctionnement d'un robinet et du groupe motopompe du circuit EASu dans certaines conditions de fonctionnement. Le circuit EASu est l'un des moyens disponible pour permettre permettant l'évacuation de la puissance résiduelle de l'enceinte de confinement, est installé sur chaque réacteur de 900 MW dans le cadre de leur quatrième visite décennale. Un certain nombre de nouveaux matériels ont ainsi été installés sur ces réacteurs.

Fin 2021, des analyses effectuées sur les nouveaux matériels installés ont révélé la **présence de non-conformités pouvant remettre en cause de bon fonctionnement d'un robinet et du groupe motopompe du circuit EASu** dans certaines conditions accidentelles. **Cette situation concerne les réacteurs de Bugey 2 et 4, Dampierre 1 et Tricastin 1 et 2.**

La remise en conformité a été réalisée de manière réactive sur le réacteur de Bugey 4 en 2022 et sera réalisée sur les autres réacteurs concernés lors des visites prévues en 2023.

L'analyse effectuée a démontré l'absence d'impact sûreté, dans la mesure où, en cas de situation accidentelle, l'ensemble des fonctions de sûreté requises seraient assurées.

Toutefois, en raison des non-conformités relevées, EDF a déclaré le 21 décembre 2022 à l'Autorité de sûreté nucléaire un évènement significatif pour la sûreté à caractère générique, au niveau 0 en dessous de l'échelle INES qui en compte 7, pour les réacteurs mentionnés ci-dessus.

Civaux : [Evénements significatifs - mai 2023](#) (niveau 0)

Publié le 06/06/2023

3 évènements significatifs sûreté niveau 0 déclarés en mai 2023

Valeur erronée renseignée à l'issue de la réalisation d'un essai périodique sur l'unité de production n°1

Application erronée d'une consigne de fermeture d'une vanne de balayage et de contrôle de l'atmosphère de l'enceinte sur l'unité de production n°2

Indisponibilité de la ventilation d'un des deux locaux diesels sur l'unité de production n°2 pendant deux minutes

Flamanville : [Evènements significatifs - mai 2023](#) (niveau 0)

Publié le 05/06/2023

la direction de la centrale de Flamanville 1&2 a déclaré le 11 mai 2023, à l'autorité de sûreté nucléaire, un évènement significatif sûreté de niveau 0 sur l'échelle INES qui en compte 7.(...)

La direction de la centrale de Flamanville 1&2 a déclaré le 11 mai 2023, à l'autorité de sûreté nucléaire, un évènement significatif radioprotection de niveau 0 sur l'échelle INES qui en compte 7. (...)

Golfech : [Les événements significatifs déclarés à l'ASN en mai 2023](#) (niveau 0)

Publié le 06/06/2023

En mai 2023, la Direction de la centrale nucléaire de Golfech a déclaré 3 évènements significatifs à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). Ces évènements n'ont pas eu de conséquence réelle sur la sûreté des installations, la sécurité du personnel ni l'environnement.

Défaut de maintien de la qualification d'un matériel (...)

Défaut d'assurance qualité (...)

Défaut d'assurance qualité (...)

Saint-Laurent : [Les événements déclarés à l'Autorité de Sûreté Nucléaire en mai 2023](#) (niveau 0)

Publié le 06/06/2023

1 évènement significatif lié au domaine de la radioprotection a été déclaré en mai 2023 par la direction de la centrale de Saint-Laurent à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). (...)



Réseau Sortir du nucléaire

Les actus de l'ASN

[Réunion bilatérale avec SSM \(autorité de sûreté suédoise\) à Stockholm](#)

Publié le 05/06/2023

(...)

La Suède exploite un parc de six réacteurs nucléaires ; elle ne retraite pas le combustible nucléaire usé. En janvier 2022, le gouvernement suédois a donné son feu vert pour la construction d'un stockage géologique des combustibles usés à Forsmark. Le gouvernement suédois, favorable à la relance de l'énergie nucléaire dans le pays, envisage la construction de petits réacteurs modulaires.

La réunion entre l'ASN et SSM et la visite sur le site d'Oskarshamn ont été l'occasion de comparer les approches mises en œuvre à partir de questions concrètes identifiées par les deux entités.

[Région Bourgogne-Franche-Comté : en 2022, le niveau de la sûreté nucléaire et de la radioprotection reste globalement satisfaisant](#)

Publié le 06/06/2023

A l'occasion de la parution du Rapport de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) sur l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France, la division territoriale de Dijon de l'ASN présente les conclusions des actions de contrôle qu'elle a menées tout au long de l'année 2022 en région Bourgogne-Franche-Comté.

[Région Pays de la Loire et Bretagne : sûreté nucléaire et radioprotection en 2022](#)

Publié le 07/06/2023

A l'occasion de la parution du Rapport de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) sur l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France, la division territoriale de Nantes de l'ASN présente les conclusions des actions de contrôle qu'elle a menées tout au long de l'année 2022 en région Pays de la Loire et en région Bretagne.

(...)

Les actus de l'IRSN

[Ukraine : conséquences de l'endommagement du barrage de Kakhovka sur la centrale nucléaire de Zaporizhzhya](#)

07/06/2023

Le barrage de Kakhovka, situé en aval de la centrale de Zaporizhzhya, a été fortement endommagé dans la nuit du 5 au 6 juin 2023, ce qui va conduire à une baisse importante du niveau du Dniepr, en amont du barrage. Le refroidissement de la centrale est actuellement assuré par de l'eau pompée dans des bassins situés sur le site, conçus à cet effet. Il n'y a pas de risque à court terme pour la centrale.

(...)

Lorsque les réacteurs sont en production, les installations sont refroidies par de l'eau pompée dans un bassin de rétention, isolé du Dniepr, alimenté par la centrale thermique de Zaporizhzhya.

Lorsque les réacteurs sont à l'arrêt, ou en cas de situation accidentelle, le refroidissement est assuré par des bassins équipés de systèmes d'aspersion, appelés bassins fontaines (Figure n°2). Les six réacteurs de la centrale étant à l'arrêt depuis plusieurs mois, la chaleur à évacuer est limitée et l'autonomie de ces bassins est, dès lors, de plusieurs semaines. A terme, des appoints aux bassins fontaines seront nécessaires pour compenser l'eau perdue par évaporation. Ces appoints peuvent être réalisés à partir du bassin de rétention, qui constitue une réserve d'eau très importante (Figure n°3).

La baisse du niveau du Dniepr pourrait conduire à la perte d'étanchéité du bassin voire à l'effacement de la digue qui l'entoure du fait de la pression exercée par l'eau contenue dans le bassin. Dans le cadre des stress-tests post-Fukushima, l'exploitant ukrainien a estimé que la tenue de la digue est garantie



Réseau Sortir du nucléaire

pour un niveau du Dniepr de 10 m au droit de la centrale. Le niveau stabilisé est déterminé par la position des dommages sur le barrage. Ce niveau d'eau ainsi que l'étanchéité du bassin de rétention seront suivis attentivement dans les prochains jours.

En situation ultime d'effacement de la digue du bassin de rétention, des camions pompe pourraient permettre d'assurer l'appoint nécessaire dans les bassins fontaines à partir de l'eau restante dans le Dniepr.

[Télécharger la note d'information au format PDF](#)

Pour en savoir plus :

[Situation des installations nucléaires en Ukraine](#)

[Réussite du 5e essai du programme international CABRI \(CIP\)](#)

Le 08/06/2023

Piloté par l'IRSN, le programme international CABRI (CIP) étudie, sous l'égide de l'Agence pour l'énergie nucléaire de l'OCDE, le comportement des crayons de combustible nucléaire dans les réacteurs à eau sous pression lors d'un transitoire accidentel d'excursion de puissance.

Cet essai, réalisé par les équipes de l'IRSN et du CEA le 24 avril 2023, nommé CIP3-3, était le cinquième essai du [programme CIP](#) conduit dans l'[installation CABRI](#) et le troisième en configuration « boucle à eau », représentative des conditions thermo-hydrauliques d'un réacteur à eau pressurisée (REP). Le crayon combustible était composé de combustible UO₂ et d'une gaine en Optimized ZIRLO : une première pour l'installation CABRI. La simulation a été réalisée en produisant un pulse neutronique d'une dizaine de millisecondes et d'une puissance de 13 GigaWatt.

L'objectif était d'étudier le comportement de ce type de gainage et aussi d'étudier l'atteinte de la crise d'ébullition, en situation accidentelle de type injection de réactivité.

Le crayon va désormais être analysé par l'IRSN dans un poste dédié (IRIS) dans le hall du réacteur CABRI, puis il sera transféré en fin d'année au sein du laboratoire d'examen des combustibles actifs (LECA) du CEA pour y subir des analyses non destructives dans un premier temps, puis destructives, ce qui, associé aux mesures acquises en ligne durant le pulse, permettra une interprétation la plus complète possible de l'essai.

Les actus d'EDF

Bugey :

[Essais réglementaires programmés sur l'une de nos unités de production](#)

Publié le 05/06/2023

Certains matériels font l'objet d'un programme d'essais périodiques qui permet de tester leur fiabilité. Ce sont des essais réglementaires qui font partie des règles générales d'exploitation de l'installation visant à garantir le bon fonctionnement des matériels.

Des essais réglementaires sont programmés sur l'une de nos unités de production dans la nuit du 5 au 6 juin ainsi que le 7 juin.

Ces essais peuvent occasionner du bruit susceptible d'être entendu par les habitants des communes situées à proximité de la centrale. Toutes nos excuses pour la gêne sonore éventuelle.

Civaux :

[Exercice d'ampleur de la Force d'action rapide du nucléaire \(FARN\) à la centrale de Civaux, les 13 et 14 juin 2023](#)

Publié le 05/06/2023

Un exercice mobilisant environ 90 personnes des quatre services régionaux de la Force d'action rapide du nucléaire (FARN) ainsi que d'importants moyens matériels et de gendarmerie, sera organisé à la



Réseau Sortir du nucléaire

centrale de Civaux la semaine du 12 au 16 juin. Les temps forts de l'exercice seront concentrés sur les journées des 13 et 14 juin (le début de semaine étant consacré à l'installation de l'exercice, l'arrivée des équipes et du matériel, tandis que la fin de semaine permettra le repli des nombreux matériels déployés).

D'important moyens seront mis en place dans le cadre de la réalisation de l'exercice : une vingtaine de véhicules poids-lourds ou semi-lourds, 9 véhicules légers, un hélicoptère de la gendarmerie (qui sera amené à survoler le site de Civaux), l'utilisation de drones...

La base de commandement arrière de l'exercice étant située sur la base militaire de Montmorillon, de nombreux déplacements de camions entre la base et le CNPE de Civaux, escortés par la gendarmerie, auront lieu le 13 juin matin.

En termes d'impact sur la circulation routière, une déviation interdisant l'accès à une partie de la D114, le long de la centrale, sera mise en place du mardi 13 juin (9h) au jeudi 15 juin (15h30).

Cet exercice fait partie du programme annuel d'entraînement des équipiers de la FARN.

Le saviez-vous ?

À la suite de l'accident de Fukushima Daiichi survenu au Japon le 11 mars 2011, EDF a décidé de mettre en place une Force d'action rapide nucléaire (FARN). L'objectif de cette force d'intervention est de pouvoir intervenir en moins de 24 heures dans chacune des 18 centrales nucléaires, pour apporter des renforts humains et des moyens de secours matériels.

Composée de 300 salariés EDF recrutés sur la base du volontariat, préparés aux situations d'urgence, spécialement formés, et grâce au déploiement de moyens très performants, la FARN peut intervenir dans le domaine de la conduite, c'est-à-dire pour piloter les réacteurs, de la maintenance ou de la logistique. L'objectif est de pouvoir pérenniser ou rétablir le refroidissement d'un réacteur.

La FARN peut agir en autonomie, pendant plusieurs jours, et déployer des moyens lourds de protection et d'intervention (comme par exemple des motos-pompes ou des groupes électrogènes).

La force d'action rapide nucléaire pourrait être déployée dans le cas où une centrale perdrait sa source d'eau ou ses sources d'alimentations électriques.

[La flexibilité de la production nucléaire](#)

Publié le 09/06/2023

La production des centrales nucléaires a, depuis les années 1980, toujours été modulable pour pouvoir ajuster en permanence la production d'électricité à la consommation très variable selon les moments de la journée et de la nuit. Ces dernières années, avec le développement des énergies renouvelables intermittentes, EDF a encore renforcé la souplesse de fonctionnement de ses réacteurs. Une flexibilité d'autant plus importante en période de moindre consommation, ou lors d'épisodes très ensoleillés ou venteux.

Depuis une dizaine d'années, le développement des énergies renouvelables variables (non pilotables mais prioritaires sur le réseau électrique) amplifie les besoins de flexibilité du nucléaire. En plein essor, le solaire photovoltaïque, l'éolien, la biomasse, la géothermie ou les énergies marines constituent, avec l'hydraulique, les énergies renouvelables (...)

30 min :C'est le temps nécessaire aux réacteurs nucléaires pour faire varier leur puissance jusqu'à 80%, à la hausse ou à la baisse, jusqu'à deux fois par jour.

Penly :

[Réussite de l'épreuve hydraulique du circuit primaire principale](#)

Publié le 05/06/2023

Les activités de maintenance programmées dans le cadre de la visite décennale de l'unité de production n°1 de la centrale nucléaire de Penly se poursuivent. L'épreuve hydraulique du circuit primaire principale a été réalisée avec succès.

(...)

[En route vers la reconnexion au réseau](#)

Publié le 05/06/2023



Réseau Sortir du nucléaire

Dans le cadre de la visite partielle de l'unité n°1 en cours, le rechargement des 193 assemblages combustible de la cuve du réacteur, s'est terminé le 9 mai.

Saint-Alban :

[Lancement officiel de la préparation des 4èmes visites décennales de la centrale](#)

Publié le 06/06/2023

L'unité de production n°1 sera déconnectée du réseau électrique national fin mai 2027 pour sa 4ème visite décennale. Début 2028, ce sera au tour de l'unité n°2.

La centrale de Saint-Alban Saint-Maurice sera la **3ème du palier 1300 MW à faire l'objet de ces 4èmes réexamens périodiques, après les centrales de Paluel en Normandie et Cattenom en Moselle**. Ces arrêts programmés, d'une envergure exceptionnelle, vont permettre la réalisation de plus de 250 modifications pour améliorer encore le niveau de sûreté des installations et intégrer les évolutions techniques issues du retour d'expérience du monde entier. Ces visites s'inscrivent dans l'ambition du groupe EDF de poursuivre au-delà de 40 ans l'exploitation du parc nucléaire existant.

Le 26 mai 2023, la direction du site et l'équipe de pilotage du projet ont organisé la revue à J0-4 ans, en présence de représentants de l'état major de la Division Production Nucléaire d'EDF et des différentes entités d'appui concernées. Ce rendez-vous à 4 ans de l'échéance constitue le coup d'envoi officiel de la préparation des visites décennales. Il a permis aux acteurs de la centrale de présenter l'organisation du site et le plan d'actions qui sera déployé pour mener à bien ce programme industriel majeur.

(...)

[Visite partielle de l'unité n°1 : un mois de mai dense sur les chantiers](#)

Publié le 08/06/2023

Les activités de maintenance et les contrôles se poursuivent sur l'unité de production n°1 dans le cadre de la visite partielle. Dans la partie nucléaire, le mois de mai a été marqué par une intervention importante : le **remplacement de 34 résistances du pressuriseur**. Une activité à **fort enjeu radiologique** qui a nécessité une excellente coordination entre les métiers de la centrale et les entités d'appui nationales. Focus ...

Le pressuriseur, composant essentiel du circuit primaire, a pour rôle de maintenir une pression suffisamment élevée dans le circuit (155 bar) pour éviter l'ébullition de l'eau (elle est portée à 320°C environ). Ce réservoir cylindrique de près de 13 m de hauteur, est équipé en partie basse de 90 résistances électriques, qui mesurent 2m50 chacune. Un renouvellement partiel de ces résistances a été engagé depuis 2018 lors des arrêts programmés. La visite partielle en cours a permis de remplacer les 34 dernières résistances. Le pressuriseur dispose désormais de 90 « cannes chauffantes » de nouvelle génération, plus performantes et plus résistantes aux contraintes thermo-hydrauliques.

Cette activité délicate, à fort enjeu en termes de radioprotection et sécurité, a mobilisé près de 50 salariés en 3x8, 7 jours sur 7.

L'arrêt en cours a également été mis à profit pour **remplacer 5 des 65 tubes guides dans lesquelles coulent les grappes de commande** qui pilotent la puissance du réacteur. Un chantier qui fait appel à des compétences techniques pointues et qui nécessite le recours à des moyens de manutention spécifiques.

En salle des machines, dans la partie secondaire, les **activités sur le groupe turbo-alternateur** sont quasiment terminées. Le rotor du corps basse pression n°2, qui a fait l'objet d'une visite complète, a été remis en place

Les **épreuves hydrauliques règlementaires sont en cours** sur les réchauffeurs et réservoirs du circuit secondaire. L'épreuve consiste à « gonfler » les circuits avec des surpresseurs au-delà de leur pression de fonctionnement afin de garantir leur parfaite étanchéité. Ces épreuves, supervisées par un organisme habilité, se déroulent sous l'étroite surveillance de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Les activités de **maintenance et les contrôles sur les groupes diesels** de secours se poursuivent.



Réseau Sortir du nucléaire

Le mois de juin permettra de solder les activités de maintenance ainsi que les épreuves hydrauliques afin de **préparer le rechargement en combustible** du réacteur. Cette étape-clé marquera le début des opérations de redémarrage de l'installation.

Brennilis :

[Deux heures gagnées sur chaque sortie d'échantillons](#)

Publié le 05/06/2023

Les opérateurs réalisent des mesures des échantillons avant envoi au laboratoire. Le protocole de mesure actuel mis en place sur Brennilis demande aux chargés d'affaires beaucoup de temps, en raison de la multiplicité des acteurs intervenant dans le contrôle. En effet, le processus de sortie des échantillons se déroule en 5 étapes. Les formulaires papiers sont volumineux, les signatures requises nombreuses...

Pour un échantillon, le chargé d'affaire doit faire au minimum 4 allers-retours inter-sites soit près de 120 minutes de déplacements. Depuis mars 2023, les salariés de Brennilis réfléchissent donc à un système de validation à distance permettant d'optimiser le temps métal. L'objectif de l'application est de digitaliser le processus de sortie des échantillons (contrôle et signature). L'application permettra de valider successivement les étapes en ligne depuis une application dédiée sans avoir à se déplacer physiquement.

Les actus d'Orano et Framatome

[Ouverture d'une enquête publique complémentaire organisée à titre de régularisation dans le cadre de la création de l'installation dénommée TDN \(Traitement des Nitrates\)](#)

Le 01/06/2023

Dans le cadre de la régularisation engagée suite aux arrêts de la Cour Administrative d'appel de Marseille d'octobre 2022, une enquête publique complémentaire relative à la création de l'installation dénommée TDN (Traitement des Nitrates) se déroulera du 5 au 19 juin prochain inclus.

Des permanences auront lieu dans les 3 communes situées dans le périmètre des 2 kms autour de l'installation : Narbonne, Moussan et Cuxac d'Aude.

L'enquête publique complémentaire portera sur les points suivants :

- compléments de l'étude d'impact associée au dossier de demande d'autorisation d'exploiter du projet TDN (Etat de pollution des sols du site de Malvési ; Entreposage, transport et traitement des déchets de très faible activité issus du projet TDN ; Appréciation des changements de circonstances de fait de l'étude d'impact du projet TDN)

- avis du 6 avril 2023 émis par l'autorité environnementale (MRAe) du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable compétente pour la région Occitanie, et la réponse apportée par Orano à cet avis.

L'avis d'enquête publique et l'arrêté préfectoral associé sont consultables sur le site internet de la préfecture de l'Aude : www.aude.gouv.fr

Les éléments constituant le dossier d'enquête publique du projet tel que consultable en mairies sont par ailleurs accessibles en version dématérialisée via le lien suivant

<https://www.registre-dematerialise.fr/4599>



Réseau Sortir du nucléaire

Les actus de l'Andra

[Publication du dossier synthétique de Mémoire du Centre de stockage de la Manche](#)

Jeudi 8 juin 2023

La conservation et la transmission de la mémoire des centres de stockage de déchets radioactifs impliquent notamment l'élaboration d'un « Dossier synthétique de mémoire » (DSM) pour chaque site. Destiné au grand public et appelé à être diffusé largement, ce document doit comporter la description des installations et l'inventaire des déchets stockés. L'Andra met ainsi à disposition la seconde version du DSM du Centre de stockage de la Manche (CSM).

(...)

Le DSM est composé de trois supports autoporteurs, dont le niveau d'information est graduel, permettant ainsi un parcours initiatique de la mémoire :

- l'ultra-synthèse : les informations essentielles en 1 page recto-verso. Ce document a été établi avec l'aide du groupe Mémoire de la Manche, un groupe de riverains du CSM volontaires pour réfléchir à la question de la préservation de la mémoire du CSM, ainsi que du Centre de Recherches Sémiotiques (CeReS) de l'université de Limoges ;
- le dossier d'informations clés : un dossier grand public d'une quarantaine de pages. Il est similaire au concept international de Key Information File (KIF) développé par l'initiative « Preservation of Records, Knowledge and Memory Across Generations » (RK&M), conduite par l'Agence pour l'énergie nucléaire (AEN) de l'OCDE de 2011 à 2018 ;
- trois fiches repères : des informations plus précises sur des points techniques particuliers.
 - l'histoire du site ;
 - l'inventaire des déchets (tel que demandé par la réglementation) ;
 - les risques liés à la présence du stockage.

[Lire le Dossier synthétique de mémoire du CSM](#)

Les arrêts de réacteurs non programmés et les redémarrages

DAMPIERRE

[Actualité de l'unité de production n°4](#)

Publié le 01/06/2023

Jeudi 1er juin 2023 vers 0h15, les équipes de la centrale de Dampierre-en-Burly ont **déconnecté l'unité de production n°4 du réseau électrique, en raison d'un dysfonctionnement sur un groupe électrogène**, situé dans la partie non nucléaire de l'installation.

Cette déconnexion va permettre de réaliser les contrôles et diagnostics techniques adaptés et, si nécessaire, procéder à des actions de maintenance.

Les unités de production n°2 et 3 sont à disposition du réseau électrique national. L'unité de production n°1 est à l'arrêt dans le cadre de son arrêt programmé.

PALUEL

[Déconnexion de l'unité de production n°4 de la centrale nucléaire de Paluel](#)

Publié le 02/06/2023

Vendredi 2 juin 2023, à 18h54, l'unité de production n°4 de la centrale nucléaire de Paluel a été **déconnectée du réseau électrique national suite au dysfonctionnement d'une pompe d'alimentation en eau du condenseur**, située dans la partie non nucléaire de l'installation.

Cette déconnexion a été réalisée en toute sûreté et conformément aux procédures d'exploitation.

Les équipes sont actuellement mobilisées et procèdent aux interventions nécessaires pour permettre la reconnexion au réseau électrique de l'unité.

Les unités de production n°1 et n°2 sont en fonctionnement et connectées au réseau électrique national.



Réseau Sortir du nucléaire

L'unité de production n°3 est à l'arrêt pour maintenance programmée.

CATTENOM

[Déconnexion du réseau électrique de l'unité de production n°4](#)

Publié le 08/06/2023

Ce jeudi 8 juin 2023, l'unité de production n°4 de la centrale nucléaire de Cattenom a été **déconnectée du réseau électrique suite à l'arrêt de la turbine du groupe turbo-alternateur**, située dans la partie non nucléaire de l'installation.

Les premières investigations révèlent un **défaut au niveau du transformateur principal** de l'unité de production. Les équipes de la centrale poursuivent leur diagnostic puis définiront les modalités de son retour sur le réseau en toute sûreté.

Cet événement n'a pas eu de conséquence sur la sûreté des installations, la sécurité du personnel et l'environnement.

L'unité de production n°3 est en fonctionnement. Les unités de production n°1 et 2 sont à l'arrêt programmé pour maintenance.

*Le Transformateur Principal a pour rôle d'élever la tension électrique issue de l'alternateur, afin que celle-ci puisse être transportée sur les lignes haute-tension.

Les arrêts de réacteurs programmés et les redémarrages

PALUEL

[Arrêt pour maintenance et rechargement en combustible du réacteur 1](#)

ASN, Publié le 01/06/2023

Le réacteur 1 de la centrale nucléaire de Paluel a été arrêté pour maintenance et rechargement en combustible le 17 février 2023, pour atteindre à nouveau sa puissance nominale le 30 mai 2023.

(...)

Six événements significatifs pour la sûreté ont été déclarés à l'ASN au cours de l'arrêt, dont un classé au niveau 1 sur l'échelle INES.

En complément des dossiers techniques qu'elle a contrôlés, l'ASN a procédé à cinq inspections dont trois inopinées qui ont permis d'examiner la conformité des activités réalisées sur l'arrêt, l'état des installations et les conditions de sûreté, de radioprotection et de sécurité des opérations sur plusieurs chantiers.

(...)

CHOOZ

[Arrêt pour maintenance et rechargement du combustible du réacteur 1](#)

ASN, Publié le 01/06/2023

Le réacteur 1 de la centrale nucléaire de Chooz a été arrêté préventivement le 18 décembre 2021 en raison d'un risque de fissuration de certaines tuyauteries connectées au circuit primaire principal (CPP) par le phénomène de corrosion sous contrainte (CSC) qui avait été identifié sur le réacteur 1 de la centrale de Civaux, de même conception. Cet arrêt, non planifié, a ensuite été prolongé afin d'engager, à compter du mois de février 2022, le programme de maintenance au titre de la visite partielle. Le réacteur a redémarré et atteint à nouveau sa puissance nominale le 15 mai 2023.

(...)

Pendant cet arrêt, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a procédé à neuf journées d'inspection, la plupart à caractère inopiné. Ces inspections ont permis d'examiner les conditions de préparation, de réalisation et de suivi des activités, notamment la résorption des écarts de conformité, la maintenance, la surveillance des prestataires, la radioprotection et la maîtrise de la conformité des installations et des référentiels d'exploitation. L'application de la procédure d'examen non destructif améliorée des



Réseau Sortir du nucléaire

soudures des tuyauteries susceptibles d'être affectées par le risque de CSC a notamment été contrôlée de manière inopinée.

Au cours de cette période d'arrêt du réacteur, **dix événements significatifs pour la sûreté et trois dans le domaine de la radioprotection** ont été déclarés à l'ASN, tous classés au niveau 0 de l'échelle INES.

Après examen par sondage des résultats de contrôle et des travaux effectués pendant l'arrêt, l'Autorité de sûreté nucléaire a donné le 27 avril 2023 son accord aux opérations de recherche de criticité puis de divergence du réacteur 1. **Son redémarrage a néanmoins été retardé en raison de mouvements sociaux contre la réforme des retraites.**

GRAVELINES

[L'unité de production n°2 a été mise à l'arrêt pour réaliser sa 4ème visite décennale](#)

Publié le 10/06/2023

Samedi 10 juin, l'unité de production n°2 a été mise à l'arrêt programmé pour sa 4ème visite décennale, dite VD4. Cet arrêt est exceptionnel, notamment par son volume d'activités : près de 18500 sont planifiées soit 5 fois plus que les 3èmes visites décennales !

Une visite décennale représente des contrôles et essais sur l'installation au regard du référentiel de sûreté le plus récent et des meilleures pratiques nationales et internationales. Elle constitue également une étape déterminante pour obtenir l'avis de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) quant à la poursuite d'exploitation de l'unité de production (...)

70% des modifications programmées dans le cadre de cette VD4 ont déjà été réalisés alors que l'unité était en fonctionnement. Plus de 86 dossiers de modification des installations restent à traiter lors de cet arrêt dans le cadre du grand carénage. Ces modifications visent à maîtriser le vieillissement des matériels et rehausser significativement le niveau de la sûreté de l'unité de production pour poursuivre l'exploitation au-delà des 40 ans :

- Installation de nouvelles pompes comme le groupe motopompe du nouveau système d'aspersion de l'enceinte qui serait utilisé en situation accidentelle,
- installation d'un nouveau système numérique de surveillance de la puissance du réacteur,
- amélioration du système de distribution électrique des matériels avec la création d'une troisième voie électrique d'alimentation des fonctions vitales de l'installation en situation extrême,
- rénovation du circuit d'arrivée d'eau de mer et remplacement d'un tambour filtrant en station de pompage,
- construction d'un récupérateur de corium,
- renforcement au séisme de certains matériels comme le pont de manutention à l'intérieur du bâtiment réacteur, en sont quelques illustrations.

Pour réussir cet arrêt de grande ampleur, 1 000 salariés d'entreprises prestataires supplémentaires, professionnels du nucléaire, sont attendus sur le site pour réaliser les activités auprès des équipes de la centrale. (...)

Les consultations du public en cours

[Mise à participation du public pour le projet de mise en service du réacteur EPR de Flamanville](#) (INB 167)

Consultation du 05/06/2023 au 15/09/2023

Centrale nucléaire EPR de Flamanville Réacteurs de 1600 MWe

La création du réacteur EPR de Flamanville (installation nucléaire de base 167 - Flamanville 3) a été autorisée par le décret n° 2007-534 du 10 avril 2007.

En application de l'article R. 593-30 du code de l'environnement, EDF a adressé à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) sa demande d'autorisation de mise en service du réacteur le 4 juin 2021.



Réseau Sortir du nucléaire

Conformément à l'article R. 593-30 du code de l'environnement, cette demande est accompagnée du rapport de sûreté de l'installation, des règles générales d'exploitation que l'exploitant prévoit de mettre en œuvre, du plan de démantèlement, du plan d'urgence interne, de l'étude d'impact ainsi que de l'étude de maîtrise des risques.

La participation du public pour le projet de mise en service du réacteur EPR de Flamanville, avec mise à disposition de l'ensemble du dossier de demande, a lieu **du 5 juin au 15 septembre 2023** sur le site Internet de l'ASN.

Toute information pertinente complémentaire, notamment en ce qui concerne la procédure administrative mise en œuvre, peut être sollicitée auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire, autorité compétente pour prendre la décision, par voie électronique à l'adresse info@asn.fr, ou dans ses locaux, 15 rue Louis-Lejeune - CS 70013 - 92541 Montrouge Cedex - sur prise de rendez-vous au 01 46 16 42 74.

Le dossier sur support papier peut être consulté sur demande et sur rendez-vous préalable auprès de la préfecture de la Manche (au 02 33 75 47 39), qui coordonne la mise à disposition dans ses locaux, dans les sous-préfectures, dans l'espace France Services de la commune des Pieux et en mairie de Flamanville.

Les observations et les propositions du public peuvent être formulées sur le site Internet de l'ASN pendant la durée de la consultation. Le projet étant soumis à évaluation environnementale, l'avis de l'Autorité environnementale, le mémoire d'EDF en réponse à cet avis et les avis des collectivités territoriales concernées par le projet sont également consultables sur le site Internet de l'ASN.

La décision susceptible d'être adoptée postérieurement à cette mise à participation est une décision d'autorisation de mise en service, prise par l'ASN.

Liens utiles

[Présentation par EDF du dossier de demande d'autorisation de mise en service de l'EPR Flamanville 3 \(PDF - 704.92 Ko \)](#)

[Mise à jour de l'étude d'impact \(PDF - 33.85 Mo \)](#)

[Étude de maîtrise des risques \(PDF - 3.21 Mo \)](#)

Dossier de sûreté de la centrale nucléaire EPR de Flamanville

[Sommaire du rapport de sûreté de l'EPR de Flamanville 3 \(PDF - 690.77 Ko \)](#)

[0. Définition et glossaire des abréviations - Rapport de sûreté \(PDF - 302.85 Ko \)](#)

[1. Introduction et description générale de la tranche - Rapport de sûreté \(PDF - 7.01 Mo \)](#)

[2. Site et environnement - Rapport de sûreté \(PDF - 44.65 Mo \)](#)

[3. Bases générales de conception des ouvrages, matériels et systèmes - installation générale - Rapport de sûreté \(PDF - 11.22 Mo \)](#)

[4. Réacteur - physique du cœur - Rapport de sûreté \(PDF - 2.33 Mo \)](#)

[5. Circuit primaire et systèmes associés - Rapport de sûreté \(PDF - 7.24 Mo \)](#)

[6. Systèmes de confinement et de sauvegarde - Rapport de sûreté \(PDF - 5.33 Mo \)](#)

[7. Contrôle-commande - Rapport de sûreté \(PDF - 6.32 Mo \)](#)

[8. Alimentation électrique - Rapport de sûreté \(PDF - 1.37 Mo \)](#)

[9. Systèmes auxiliaires - Rapport de sûreté \(PDF - 11.45 Mo \)](#)

[10. Circuit vapeur et transformation de l'énergie - Rapport de sûreté \(PDF - 2.01 Mo \)](#)

[11. Effluents et déchets - Rapport de sûreté \(PDF - 4.41 Mo \)](#)

[12. Radioprotection - Rapport de sûreté \(PDF - 1.32 Mo \)](#)

[13. Conduite de la tranche - Rapport de sûreté \(PDF - 799.87 Ko \)](#)

[14. Essais de démarrage de la centrale - Rapport de sûreté \(PDF - 283.82 Ko \)](#)

[15. Etude des conditions de fonctionnement de référence \(PCC\) - Rapport de sûreté \(PDF - 14.12 Mo \)](#)

[16. Management des activités - Rapport de sûreté \(PDF - 365.88 Ko \)](#)

[17. Interface homme-machine - Rapport de sûreté \(PDF - 844.95 Ko \)](#)

[18. Etude probabiliste de sûreté - Rapport de sûreté \(PDF - 1.63 Mo \)](#)

[19. Réduction des risques - Rapport de sûreté \(PDF - 12.56 Mo \)](#)

[20. Mise à l'arrêt et démantèlement - Rapport de sûreté \(PDF - 402.48 Ko \)](#)



Réseau Sortir du nucléaire

[21. Noyau dur post-Fukushima - Rapport de sûreté \(PDF - 1.40 Mo \)](#)

[Règles générales d'exploitation \(PDF - 4.93 Mo \)](#)

[Plan d'urgence interne accompagné de l'avis issu de la consultation du Chargé de Surveillance Exploitation \(PDF - 2.20 Mo \)](#)

[Plan de démantèlement \(PDF - 577.36 Ko \)](#)

[Mémoire de réponse d'EDF à l'avis de l'Autorité environnementale \(PDF - 2.35 Mo \)](#)

[Annexe 1 - Étude d'impact du dossier de demande d'autorisation de création du réacteur de Flamanville 3 - mai 2006 \(PDF - 28.89 Mo \)](#)

[Annexe 2 - Étude d'impact de RTE sur la ligne Très Haute Tension Cotentin-Maine \(PDF - 40.46 Mo \)](#)

[Projet de modification de la décision n° 2017-DC-0616 de l'ASN afin de prendre en compte les modifications notables des INB en cours de construction](#)

Consultation du 01/06/2023 au 13/07/2023

L'ASN soumet à la consultation du public le projet de modification de la décision n° 2017-DC-0616 relative aux modifications notables des installations nucléaires de base (INB).

Cette décision n'est actuellement applicable qu'aux modifications mises en œuvre après la mise en service des INB. La liste des modifications soumises à déclaration pendant la construction d'une INB, prévue par l'article R. 593-59 du code de l'environnement, n'est ainsi pas encore définie.

Le projet de décision soumis à consultation modifie et complète la décision n° 2017-DC-0616 afin de :

- définir les dispositions applicables aux modifications apportées aux INB en cours de construction ;
- définir les modifications soumises à déclaration pendant la construction ;
- renforcer la traçabilité des modifications soumises à déclaration intervenant avant la mise en service de l'INB ;
- adapter certains des critères d'entrée dans le régime de déclaration, pour prendre en compte le retour d'expérience d'application de la décision n° 2017-DC-0616 depuis son entrée en vigueur le 1er juillet 2019.

Projets de décision :

[Projet de décision](#) (PDF - 187.78 ko)

[Projet version consolidée - Décision n° 2017-DC-0616](#) (PDF - 386.06 ko)

Documents associés à la consultation

[Document d'orientation et de justification](#) (PDF - 699.56 ko)

Les dernières lettres de suites d'inspection publiées

Inspection du 01/06/2023

Usines Framatome de fabrication de combustibles nucléaires de Romans-sur-Isère Fabrication de substances radioactives - Framatome

[Gestion des déchets](#)

[INSSN-LYO-2023-0566.pdf](#) (PDF - 355.92 Ko)

Inspection du 01/06/2023

Centrale nucléaire de **Chinon B** Réacteurs de 900 MWe - EDF

[Préparation d'arrêt 2R3623 \(ASR\) CHB2](#)



Réseau Sortir du nucléaire

[INSSN-OLS-2023-0702.pdf \(PDF - 491.94 Ko \)](#)

Inspection du 31/05/2023

Atelier Elan IIB Transformation de substances radioactives - Orano Cycle

Atelier Haute activité oxyde (HAO) Transformation de substances radioactives - Orano Cycle

Station de traitement (STE2) et atelier (AT1) Transformation de substances radioactives - Orano Cycle

Station de traitement des effluents liquides et des déchets solides (STE3) Transformation de substances radioactives - Orano Cycle

Usine de traitement d'éléments combustibles irradiés provenant des réacteurs nucléaires à eau ordinaire (UP2-800) Transformation de substances radioactives - Orano Cycle

Usine de traitement d'éléments combustibles irradiés provenant des réacteurs nucléaires à eau ordinaire (UP3-A) Transformation de substances radioactives - Orano Cycle

Usine de traitement des combustibles irradiés (UP2-400) Transformation de substances radioactives - Orano Cycle

[Transports internes](#)

[INSSN-CAE-2023-0154.pdf \(PDF - 136.37 Ko \)](#)

Inspection du 25/05/2023

Centrale nucléaire de **Cruas-Meysse** Réacteurs de 900 MWe - EDF

[Thème du génie civil et de la maîtrise du vieillissement des ouvrages](#)

[INSSN-LYO-2023-0428.pdf \(PDF - 506.29 Ko \)](#)

Inspection du 25/05/2023

Centrale nucléaire de **Dampierre-en-Burly** Réacteurs de 900 MWe - EDF

[Gestion des écarts](#)

[INSSN-OLS-2023-0725.pdf \(PDF - 342.29 Ko \)](#)

Inspection du 25/05/2023

Installation d'assainissement et de récupération de l'uranium (IARU) Usine - Orano Cycle

[Modifications matérielles](#)

[INSSN-LYO-2023-0508.pdf \(PDF - 292.15 Ko \)](#)

Inspection du 24/05/2023

Centrale nucléaire du **Blayais** Réacteurs de 900 MWe - EDF

[Etat des lieux des écarts et de la planification de leur traitement avant la quatrième visite décennale du réacteur 2](#)

[INSSN-BDX-2023-0007.pdf \(PDF - 213.69 Ko \)](#)

Inspection du 24/05/2023

Laboratoire d'essais sur combustibles irradiés (LECI) Utilisation de substances radioactives - CEA

[Visite générale](#)

[INSSN-OLS-2023-0803.pdf \(PDF - 282.25 Ko \)](#)

Inspection du 24/05/2023

Centrale nucléaire de **Penly** Réacteurs de 1300 MWe - EDF

[Inspection sur les modifications notables soumises à autorisation ou à déclaration](#)

[INSSN-CAE-2023-0210.pdf \(PDF - 140.50 Ko \)](#)

Inspection du 23/05/2023

Installation de conditionnement et d'entreposage des déchets activés (Iceda) Stockage ou dépôts de substances radioactives - EDF



Réseau Sortir du nucléaire

[EDF / DP2D – Iceda \(INB no 173\) Lettre de suite de l'inspection du 23 mai 2023 sur le thème de la gestion des déchets](#)

[INSSN-LYO-2023-0536.pdf \(PDF - 288.48 Ko \)](#)

Inspection du 17/05/2023

Centrale nucléaire de **Penly** Réacteurs de 1300 MWe - EDF

[Inspection sur le thème pré-divergence du réacteur n°2 du CNPE de Penly](#)

[INSSN-CAE-2023-0236.pdf \(PDF - 135.36 Ko \)](#)

Inspection du 16/05/2023

Usine de traitement d'éléments combustibles irradiés provenant des réacteurs nucléaires à eau ordinaire (UP2-800) Transformation de substances radioactives - Orano Cycle

[Effluents d'exploitation de l'atelier R7 et du plan d'actions](#)

[INSSN-CAE-2023-0876.pdf \(PDF - 157.24 Ko \)](#)

Inspection du 13/05/2023 au 14/5/2023

Centrale nucléaire de **Belleville-sur-Loire** Réacteurs de 1300 MWe - EDF

[Conduite normale – maîtrise des configurations des circuits](#)

[INSSN-OLS-2023-0675.pdf \(PDF - 365.76 Ko \)](#)

Inspection du 12/05/2023

Atelier des matériaux irradiés Utilisation de substances radioactives - EDF

[inspection générale – travaux de démantèlement](#)

[INSSN-OLS-2023-0776.pdf \(PDF - 333.79 Ko \)](#)

Inspection du 11/05/2023

Centrale nucléaire de **Nogent-sur-Seine** Réacteurs de 1300 MWe - EDF

[Incendie](#)

[INSSN-CHA-2023-0267.pdf \(PDF - 222.86 Ko \)](#)

Inspection du 11/05/2023

Centrale nucléaire de **Cattenom** Réacteurs de 1300 MWe - EDF

[Inspection de chantier et conformité des activités sur l'arrêt pour visite partielle du réacteur 2](#)

[INSSN-STR-2023-0826.pdf \(PDF - 289.53 Ko \)](#)

Inspection du 11/05/2023

Parc d'entreposage des déchets radioactifs Stockage de substances radioactives - CEA

[Surveillance des intervenants extérieurs](#)

[INSSN-MRS-2023-0631.pdf \(PDF - 280.93 Ko \)](#)

Inspection du 10/05/2023

Stations de traitement STD et STE Transformation de substances radioactives - CEA

[Suivi des engagements](#)

[INSSN-MRS-2023-0617.pdf \(PDF - 256.32 Ko \)](#)

Inspection du 10/05/2023

Atelier Haute activité oxyde (HAO) Transformation de substances radioactives - Orano Cycle

Station de traitement (STE2) et atelier (AT1) Transformation de substances radioactives - Orano Cycle

Station de traitement des effluents liquides et des déchets solides (STE3) Transformation de substances radioactives - Orano Cycle



Réseau Sortir du nucléaire

Usine de traitement d'éléments combustibles irradiés provenant des réacteurs nucléaires à eau ordinaire (UP2-800) Transformation de substances radioactives - Orano Cycle

Usine de traitement d'éléments combustibles irradiés provenant des réacteurs nucléaires à eau ordinaire (UP3-A) Transformation de substances radioactives - Orano Cycle

Usine de traitement des combustibles irradiés (UP2-400) Transformation de substances radioactives - Orano Cycle

[Maintenance et des contrôles et essais périodiques](#)

[INSSN-CAE-2023-0096.pdf \(PDF - 161.41 Ko\)](#)

Inspection du 09/05/2023 au 09/05/2023

Centrale nucléaire de **Golfech** Réacteurs de 1300 MWe - EDF

[Epreuve hydraulique du CPP de Golfech 1](#)

[INSSN-BDX-2023-0083.pdf \(PDF - 148.37 Ko\)](#)

Inspection du 09/05/2023

Centrale nucléaire de **Dampierre-en-Burly** Réacteurs de 900 MWe - EDF

[Systèmes de sauvegarde](#)

[INSSN-OLS-2023-0730.pdf \(PDF - 438.23 Ko\)](#)

Inspection du 11/04/2023

Centrale nucléaire de **Gravelines** Réacteurs de 900 MWe - EDF

[Surveillance du service d'inspection reconnu](#)

[INSSN-LIL-2023-0355.pdf \(PDF - 126.19 Ko\)](#)

Inspection du 27/03/2023 au 31/03/2023

Usines Framatome de fabrication de combustibles nucléaires de Romans-sur-Isère Fabrication de substances radioactives - Framatome

[Management de la sûreté - Maîtrise des réactions nucléaires en chaîne](#)

[INSSN-LYO-2023-0560.pdf \(PDF - 713.05 Ko\)](#)

Inspection du 06/03/2023 au 27/03/2023

Centrale nucléaire de **Paluel** Réacteurs de 1300 MWe - EDF

[Inspections chantier réalisées-arrêt - simple rechargement - réacteur n° 1 - 1R2722](#)

[INSSN-CAE-2023-0222 .pdf \(PDF - 174.64 Ko\)](#)

Inspection du 21/03/2023

Centrale nucléaire du **Blayais** Réacteurs de 900 MWe - EDF

[Prévention des pollutions et des nuisances, prélèvements d'eau et rejets d'effluents, surveillance des rejets et de l'environnement](#)

[INSSN-BDX-2023-0031.pdf \(PDF - 141.71 Ko\)](#)



Réseau Sortir du nucléaire

Les décisions de l'ASN

[Décision n° CODEP-CAE-2023-032757](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 2 juin 2023 fixant les **aménagements de suivi en service des évaporateurs** 4110-21, 4110-22 et 4110-23, équipements sous pression nucléaires de la **nouvelle unité de concentration de produits de fission** de l'atelier T2 (INB n° 116)

[Décision n° CODEP-STR-2023-031054](#) du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 24 mai 2023 autorisant Électricité de France à **modifier de manière notable les modalités d'exploitation** autorisées du **réacteur no4** de la centrale nucléaire de **Cattenom** (INB n° 137)

[Décision n° CODEP-DTS-2023-024910](#) du Président de l'Autorité de Sûreté Nucléaire du 5 juin 2023, **certifiant que le modèle de colis constitué par l'emballage "TN 106" est conforme en tant que modèle de colis de type B(U).**

[Décision n° CODEP-DTS-2023-024910](#) (2) du Président de l'Autorité de Sûreté Nucléaire du 5 juin 2023, **certifiant que le modèle de colis constitué par l'emballage "TN 106", est conforme en tant que modèle de colis de type B(U).**

[Décision n° CODEP-DCN-2023-032249](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 6 juin 2023 autorisant Électricité de France à **modifier temporairement de manière notable les modalités d'exploitation** autorisées des centrales nucléaires de **Saint-Alban** (INB n° 119), **Belleville** (INB n° 127), **Nogent** (INB n° 129 et n° 130) et **Cattenom** (INB n° 124, n° 125, n° 126 et n° 137)

[Décision n° CODEP-DCN-2023-029496](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 6 juin 2023 autorisant Électricité de France à **modifier temporairement de manière notable les modalités d'exploitation** autorisées des centrales nucléaires de **Flamanville** (INB n° 108), **Nogent** (INB n° 129 et n° 130), et **Cattenom** (INB n°124 et n°126).

[Décision n° CODEP-OLS-2023-033585](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 7 juin 2023 autorisant **l'aménagement aux règles de suivi en service de l'équipement sous pression nucléaire** 0 TEU 351 EV sur la centrale nucléaire de **Belleville-sur-Loire** (INB nos 127 et 128)

[Décision n° CODEP-OLS-2023-033562](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 7 juin 2023 d'**octroi d'un aménagement aux règles de suivi en service d'une partie remplacée** résistante à la pression du **circuit primaire principal du réacteur 1** de la centrale nucléaire de **Belleville** (INB n° 127)

[Décision no CODEP-DRC-2023-023255](#) du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 6 juin 2023 autorisant la **modification notable de l'atelier T2** de l'installation nucléaire de base no 116 de **La Hague** afin de **déployer une nouvelle méthodologie de maîtrise des risques liés à la foudre**

[Décision n° CODEP-CHA-2023-032492](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 6 juin 2023 autorisant la **modification de manière notable des modalités d'exploitation** autorisées de l'installation nucléaire de base n°149, dénommée **Centre de Stockage de l'Aube**



Réseau Sortir du nucléaire

Les avis de l'ASN

[Avis n° 2023-AV-0416](#) de l'Autorité de sûreté nucléaire du 14 février 2023 **sur les projets de décret modifiant les périmètres des installations nucléaires de base n° 136 et n° 140 de la centrale nucléaire de Penly**, exploitées par la société Électricité de France - Société Anonyme (EDF-SA) et situées sur le territoire des communes de Penly et de Saint-Martin-en-Campagne (département de la Seine-Maritime) [2023-AV-0416.pdf \(PDF - 630.84 Ko\)](#)

Sur la base de la demande de la société Électricité de France - Société Anonyme (EDF-SA) du 28 avril 2021, la ministre de la Transition énergétique a saisi l'ASN de deux projets de décret modifiant les périmètres des installations nucléaires de base n° 136 et n° 140 de la centrale nucléaire de Penly (...) Les deux projets de décret ont pour objet **l'intégration aux périmètres des installations nucléaires de base n° 136 et n° 140 des installations et des équipements existants nécessaires à leur exploitation** (...)

Sur Légifrance

Décret n° 2023-445 du 6 juin 2023 modifiant le périmètre de l'installation nucléaire de base n° 140 de la centrale nucléaire de Penly, exploitée par la société Electricité de France - Société Anonyme (EDF-SA) et située sur le territoire des communes de Penly et de Saint-Martin-en-Campagne (département de la Seine-Maritime)

- <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047650469>

Décret n° 2023-446 du 6 juin 2023 modifiant le périmètre de l'installation nucléaire de base n° 136 de la centrale nucléaire de Penly, exploitée par la société Electricité de France - Société Anonyme (EDF-SA) et située sur le territoire des communes de Penly et de Saint-Martin-en-Campagne (département de la Seine-Maritime)

- <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047650474>

Avis n° 2023-AV-0416 du 14 février 2023 sur les projets de décret modifiant les périmètres des installations nucléaires de base n° 136 et n° 140 de la centrale nucléaire de Penly, exploitées par la société Electricité de France - Société Anonyme (EDF-SA) et situées sur le territoire des communes de Penly et de Saint-Martin-en-Campagne (département de la Seine-Maritime)

- <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047650910>